

Mandat aux sections pour l'analyse des collaborations interjurassiennes

La Neuveville, le 7 novembre 2014

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a adopté, dans sa séance du 29 octobre 2014, le rapport final d'un mandat sur l'analyse des collaborations interjurassiennes. Ce travail avait été lancé le 25 juin 2014, suite à l'annonce par le canton du Jura qu'un certain nombre d'entités communes ou de pratiques coordonnées seraient supprimées, respectivement modifiées, à court ou moyen terme.

Le CJB a analysé une quarantaine de collaborations sous l'angle des prestations fournies à la population. Des suppressions et des modifications importantes pourraient intervenir dans quatre domaines : la jeunesse, le sport scolaire, la promotion de l'égalité et la culture. Le CJB constate que la collaboration se poursuivra dans plusieurs autres domaines-clés :

- Formation : salon interjurassien, subventionnement de l'Université populaire, centre MITIC interjurassien, filière forestiers-bûcherons.
- Agriculture et bois : Fondation rurale interjurassienne, promotion du bois-énergie.
- Sport associatif : soutien aux associations intercantionales.
- Economie et tourisme : projets de politique régionale, coordination entre la délégation jurassienne à la Loterie romande et le CJB pour les dossiers communs.
- Santé : pharmacie interjurassienne, prévention du sida, lutte contre les dépendances.
- Culture : maintien d'une dizaine d'institutions communes et poursuite de la collaboration concernant les projets sous une forme modifiée.

Le CJB a ciblé son analyse sur les collaborations qui le concernent directement, dont certaines seront supprimées, d'autres modifiées ou encore maintenues. Il a également examiné les collaborations qui seront supprimées sans qu'il soit concerné en tant que partie directement impliquée.

En ce qui concerne les collaborations pour lesquelles la situation n'est pas tranchée (en particulier la Commission culturelle interjurassienne, Fondation interjurassienne pour la statistique), les sections concernées ont reçu le mandat de proposer des scénarios en cas d'éventuelle suppression.

Les travaux ont été pilotés par la section Institutions, qui a produit un résumé pour chaque thématique étudiée. Les sections chargées des compétences de décisions principales du CJB (gestion des enveloppes financières pour la culture ainsi que

Fonds de loterie et du sport) ont pour leur part produit un rapport détaillé. Le résumé et les deux rapports ont été approuvés à l'unanimité par le plénum.

Dans le domaine de la culture, le CJB a chiffré à une soixantaine de milliers de francs le montant total annuel que le Jura risque de ne plus attribuer à des institutions et projets du Jura bernois. Ces modifications concernent essentiellement le Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE) et Usinesonore, pour lesquels des solutions sont à l'étude. Le CJB a également examiné le soutien qu'il accorde à des institutions et projets d'associations ayant leur siège dans le Jura. Dans l'immédiat, il ne modifiera pas son niveau de subventionnement afin de ne pas entrer dans une spirale négative.

En ce qui concerne le sport, le CJB se réjouit du maintien de la collaboration pour le soutien aux associations faïtières intercantionales. S'agissant du sport scolaire, sa volonté est de maintenir des journées pour les élèves du Jura bernois et de Bienne sur le plan interne à la région ou au canton de Berne.

En ce qui concerne l'égalité, la majorité du CJB entend demander que, suite à la suppression de l'antenne interjurassienne envisagée par le Jura, les moyens actuellement versés par le canton de Berne au Jura soient conservés pour financer des prestations comparables organisées à l'échelle du Jura bernois et de Bienne. Une minorité du CJB est favorable à l'abandon de toute prestation dans ce domaine, y compris à l'échelle du canton.

Concernant la délégation à la jeunesse, le CJB regrette l'arrêt de la collaboration. Il a contacté le canton du Jura pour vérifier si la décision est irrévocable. Si tel est le cas, le CJB entend maintenir des prestations dans le Jura bernois sous une autre forme, soit par ses propres moyens, soit avec un autre partenariat.

Annexes

- Mandat du 25 juin 2014 relatif aux prestations actuellement financées dans le cadre d'une collaboration interjurassienne
- Résumé des conclusions des sections
- Analyse des collaborations impliquant les Fonds de loterie et du sport
- Analyse des collaborations impliquant les institutions et projets culturels

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73

Adresse du secrétariat :
Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch